

dont nous sommes saisis, le C-19. Seulement des changements très mineurs ont été apportés.

Nous croyons que l'on aurait dû procéder à des changements d'importance. Auparavant, on aurait dû nous communiquer la politique nationale des télécommunications que le premier ministre nous avait promise quand il était chef de l'opposition.

Quand l'occasion se présentera, nous parlerons de certaines lacunes spécifiques du projet de loi. Pour terminer, je voudrais refaire un peu l'histoire de Bell Canada des dernières années. En commençant en 1981, monsieur le Président, et ces chiffres sont tirés de rapports sérieux, Bell Canada a affiché cette année-là des bénéfices de 555.5 millions. En 1982, ils ont été de 615.4 millions, soit une hausse de 10.7 p. 100. En 1983, 829.8 millions, en hausse de 34.8 p. 100 et au premier trimestre de 1984, les bénéfices de la compagnie se sont élevés à 202.8 millions, soit 33.5 p. 100 de plus que le premier trimestre de 1983.

A la fin de 1983, le total cumulatif des impôts reportés de Bell Canada s'élevait à 1.5 milliard de dollars. La compagnie a bénéficié de subventions fédérales. En 1980-1981, elle a reçu une subvention de \$170,000 pour améliorer ses communications et une autre subvention du ministère de la Science et de la Technologie est allée à Bell Northern pour fins de recherche. En 1981-1982, elle a reçu des subventions de communications s'élevant à \$40,000 et une subvention partagée de \$330,000. Pour sa part, Bell Northern a reçu une subvention de 924 millions. En 1982-1983, elle a bénéficié d'une subvention de \$300,000 aux fins des communications, une aide de \$179,000 des Affaires extérieures pour promouvoir ses exportations, une subvention de \$159,999 pour un projet coopératif et une subvention de 1.6 million pour la recherche scientifique et technologique. Comme je l'ai indiqué tantôt, cette aide financière a permis à Bell d'amorcer un programme accéléré d'acquisitions.

● (1610)

Si on en croit le *Financial Times*, livraison du 7 mai 1984, Bell Canada Enterprises se disposait à acquérir une société d'impression américaine, la Case-Hoyt. Elle a aussi acquis une participation de 42.3 p. 100 dans TransCanada Pipelines qui lui a coûté 605.5 millions. En outre, elle a acquis une participation de 95.6 p. 100 dans Comac Communications en 1982 et la même année, a acquis Alphatext par l'intermédiaire de sa filiale, la Ronalds-Federated Ltd. Alphatext publie les magazines *Homemaker's*, *Madame au Foyer*, *City Woman* et *Western Living*. Toujours la même année, elle a acheté Commercial Telephone Systems dont le siège social est en Colombie-Britannique.

Pendant que Bell procédait à ces acquisitions, elle se montrait très généreuse à l'égard de ses principaux dirigeants. Toujours selon la même livraison du *Financial Times*, le président-directeur général de Bell Canada Enterprises, M. de Grandpré, a touché \$658,000 en 1983 soit 19.4 p. 100 de plus qu'en 1982, sans compter des avantages non monétaires d'une valeur de \$25,000 et une somme de \$290,000 comme allocations de retraite future. Et il y a quelques jours, on apprenait que M. de Grandpré avait bénéficié d'un relèvement de traitement de 29.6 p. 100 pour l'année en cours, ce qui porte sa rémunération à \$853,000. En 1983, le traitement du vice-président, M. Tropea, était de \$312,000, soit 6.4 p. 100 de plus, sans compter des avantages en espèces totalisant \$25,000 et \$90,000 comme

### Bell Canada—Loi

allocations de retraite future. Le vice-président exécutif, M. Innes, touchait \$206,000 et le président-directeur général de Bell Téléphone recevait \$505,000 en 1983. En 1984, la rémunération globale des administrateurs de Bell Canada Enterprises s'est élevée à 3.63 millions de dollars, soit une hausse de 30.4 p. 100. Pendant que la compagnie se montrait si généreuse à l'égard de ses hauts dirigeants, ses employés syndiqués ont dû se contenter d'une hausse de 2 p. 100 pour cette année-là et de 2 et de 3 p. 100 pour les deux prochaines années.

A notre avis, ce projet de loi ne remplit pas les promesses que le premier ministre avait faites quand il était chef de l'opposition, à savoir qu'un gouvernement qu'il dirigerait établirait une véritable politique nationale des télécommunications. A notre avis, ce projet de loi accorde à Bell Canada tout ce qu'elle veut. Il l'autorise à phagocyter les entreprises ou les domaines non réglementés. Ces domaines sont de plus en plus nombreux. Si bien qu'une très petite part de ses activités de communication sont réglementées. La compagnie peut se permettre de grandir et de s'enrichir à sa guise. Voilà qui fera bien l'affaire des dirigeants et des actionnaires de l'entreprise mais sûrement pas celle des Canadiens. C'est pourquoi nous comptons bien nous opposer à ce projet de loi ici-même et à l'étape du comité.

**M. Tom Hockin (London-Ouest):** Monsieur le Président, je m'empresse de participer au débat sur ce projet de loi, que le ministre a d'ailleurs très bien expliqué. Il a parfaitement exposé l'évolution historique du secteur des télécommunications et son incidence sur Bell Canada. Je ne veux pas répéter les arguments du ministre. Toutefois, je voudrais donner mon point de vue à titre de député qui compte un certain nombre employés de la société Bell dans sa circonscription et qui a examiné la difficulté qui se pose au Canada pour établir un équilibre entre de solides industries internationales très compétitives et la protection des consommateurs.

Sous de nombreux rapports, ce projet de loi déterminera comment le gouvernement se comportera dans des questions de ce genre. Nous voulons encourager l'établissement au Canada de grandes industries efficaces et très compétitives en cette ère moderne, notamment dans le domaine des télécommunications où nous affrontons une concurrence féroce. Il faut ajouter que rares sont les services publics aussi importants pour le simple Canadien que le téléphone. Les personnes confinées à la maison ont absolument besoin du téléphone. Il y a aussi ceux qui touchent des revenus limités et dont un des rares luxes est le téléphone. Ils ne peuvent pas se permettre de payer des frais d'abonnement élevés. Il y a aussi l'industrie hôtelière et de nombreuses autres qui comptent sur des taux raisonnables de téléphone et ne peuvent se permettre des frais élevés. Il faut établir un équilibre entre l'aide à accorder à une grande société et la protection à donner aux consommateurs.

Je fais remonter l'origine de ce projet de loi, au moins dans une certaine mesure, aux ventes importantes que Bell Canada a faites à l'Arabie Saoudite il y a un certain nombre d'années. Bell Canada a décroché dans ce pays un contrat s'élevant à des milliards de dollars. Les connaissances techniques et la vaste expérience du Canada dans ce domaine ont été utilisées pour venir en aide à ce pays. Ce contrat a été extrêmement fructueux pour Bell Canada. La compagnie est devenue plus importante et plus compétitive sur le plan international. Les